



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants :
Abstentions :
Pour :
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Murielle DINTHER,
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU,
Laurent BREZAC,
Laurence RANNOU,
Viviane CAPITAINE,
Frédéric CHATELLIER,
Claude LEFORT,
Denis BRIANT,
Jean-Pierre GUYONNAUD,
Anne OLIVIER,

Eric NOZAY,
Nathalie LEBLANC,
Marc FLEURY,
Sylvie LAJEANNE,
Linda DION,
Oscar NAVARRO,
Charlotte PERCHER,
Erwan BOUVAIS,
Annie LE GAL LA SALLE,
Christophe BOUVIER-BRAULT,
Myriam BASOSILA MBEWA,
Christian GUILLEMINEAU,
Bénédicte de LANTIVY,
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Laurent GODET, Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET,

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent Godet à Claude LEFORT, Philippe Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle RODRIGUES à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à CORNO.

Monsieur Laurent GODET a rejoint le conseil municipal à 20 h00.

Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE NANTES MÉTROPOLE 2021**DL_2022_09_01**

Monsieur Le Maire expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Nantes Métropole établit un rapport annuel d'activités qui est transmis à l'ensemble des communes membres de la Métropole pour communication en séance publique du Conseil Municipal.

Ce rapport d'activités, consultable à l'adresse <https://metropole.nantes.fr/budget-metropole-2021> intègre une présentation de l'action de Nantes Métropole, une synthèse financière ainsi qu'une synthèse de l'activité du pôle Erdre et Cens.

Pour 2021 :

- L'action de la Métropole s'est portée sur :

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante
 - ✓ La montée en puissance du projet métropolitain
 - ✓ Un dialogue citoyen qui s'affirme, une transition écologique en action, un projet de collectivité concerté
 - ✓ Une métropole tournée vers l'extérieur via des actions fortes et des partenariats fructueux
 - ✓ L'offre touristique, vecteur de rayonnement
 - ✓ Impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau
 - ✓ Développer l'enseignement supérieur et la recherche
 - ✓ Une métropole qui se veut novatrice et audacieuse
 - ✓ Économie et emploi responsables : vers un modèle de développement plus sobre et inclusif
 - ✓ Un développement urbain ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire

- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité
 - ✓ Produire des logements pour tous
 - ✓ L'accompagnement social lié au logement
 - ✓ L'égalité, axe central du bien vivre ensemble
 - ✓ Une métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale

- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique
 - ✓ Des objectifs climatiques et énergétique à la hauteur des enjeux
 - ✓ Une politique de déplacements concertée, adaptée et en action
 - ✓ Encourager une mobilité apaisée au bénéfice de tous les usagers
 - ✓ Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets
 - ✓ La gestion du cycle de l'eau
 - ✓ Préoccupations environnementales et services urbains

Madame Leblanc expose :

Pour 2021 :

- L'action du Pôle Erdre et Cens s'est portée sur :

- La voirie – l'espace Public
 - ✓ Voirie
 - ✓ ERS voirie
 - ✓ Travaux de proximité
 - ✓ Travaux réalisés en régie
 - ✓ Éclairage public

- L'assainissement et eaux usées

- L'habitat, l'urbanisme et l'environnement
 - ✓ L'urbanisme prévisionnel
 - ✓ L'urbanisme opérationnel – ADS
 - ✓ Rappel des objectifs PLH 2019- 2025
 - ✓ Agriculture
 - ✓ Environnement, transition énergétique
 - ✓ Foncier

- Le développement économique

Le Conseil Municipal prend acte du débat.

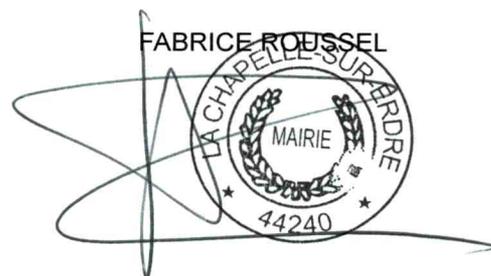
Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

JEAN -PIERRE GUYONNAUD



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne le 04 octobre 2022